

# L'AMIFA

*L'AMIFA est composée d'une équipe de professionnelles de l'enfance (coordinatrices, éducatrices, responsable de formation), d'une équipe administrative (secrétaires et comptable), d'une équipe d'accueillantes en milieu familial (qui accueillent les enfants à domicile) et d'une directrice qui encadre les uns et les autres tout veillant à la bonne marche de la structure d'accueil.*

## **Organisation**

Trois coordinatrices, employées de la commune, assurent la recherche, les enquêtes et la surveillance des accueillantes en milieu familial.

Les coordinatrices se répartissent la gestion des placements et le suivi des enfants placés chez les accueillantes en milieu familial.

Une responsable de formation met en place le programme de formation et anime les cours pour les accueillantes en milieu familial.

Trois éducatrices de l'enfance sont responsables de l'animation et de l'accueil des enfants dans le cadre des activités proposées au Jardin d'enfants.

Trois secrétaires assument, avec la comptable, les tâches administratives liées à l'organisation de L'AMIFA: établissement et mise à jour des dossiers, calcul des salaires des accueillantes, gestion des redevances des parents, etc.

## **Collaborations**

L'AMIFA collabore étroitement avec le Service de la petite enfance de la Ville de Lausanne et entretient des contacts réguliers avec les partenaires que sont le Service de protection de la jeunesse (SPJ), les écoles de formation, la Communauté d'intérêt pour l'accueil familial de jour (CIAFJ) et avec le Bureau d'information aux parents (BIP).



# L'AMIFA

**Structure d'accueil en milieu familial**

L'AMIFA

Créée en 2008, la structure d'accueil familial est issue de la fusion du Jardin-Famille, CVAJ et du Service d'accueil d'enfants, APEF.

L'AMIFA

Est un service de la Plateforme lausannoise pour l'accueil familial de jour, PLAF.

L'AMIFA

Est subventionnée par la commune de Lausanne.

# L'AMIFA

**Rue du Valentin 12  
1004 Lausanne**

**Tél. 021 312 28 04**

L'AMIFA organise l'accueil individualisé d'enfants dès l'âge de 3 mois jusqu'à 12 ans, au domicile d'accueillantes en milieu familial.

L'AMIFA offre en plus à ces enfants la participation régulière à des activités d'éveil. En effet, une fois par quinzaine, les enfants rejoignent le Jardin d'enfants avec leurs accueillantes en milieu familial. Ces dernières participent dans le même temps à des rencontres de formation continue.

**Un service de la Plateforme lausannoise  
pour l'accueil familial de jour**

## Parents

*L'AMIFA accueille sur inscription les enfants dont les parents travaillent, sont en formation ou en recherche d'emploi. L'AMIFA propose aux parents un accueil qui tient compte au mieux de leurs besoins et de leur horaire de travail.*

### Inscription

Les parents qui souhaitent une place d'accueil s'inscrivent en premier lieu au BIP, Bureau d'information aux parents, à la place Chauderon 9 à Lausanne. Puis, ils prennent contact avec L'AMIFA et précisent leur demande. Une place leur sera proposée dès qu'il y a une de disponible (le temps d'attente peut être plus ou moins long). Dans la mesure du possible, elle sera proche du domicile du parent et du taux d'accueil demandé.

### Convention

Une convention tripartite est établie entre l'accueillante, les parents et L'AMIFA; elle règle les conditions du placement: adaptation, taux d'accueil, horaire, autorisations diverses, accords sur différents points pratiques.

### Tarifs

Pour l'accueil de leur enfant, les parents s'acquittent d'une redevance mensuelle, calculée sur la base de leurs salaires et/ou autres revenus et sur celle du taux d'accueil déterminé lors de l'inscription à L'AMIFA. Les tarifs correspondent au barème communal en vigueur pour les structures d'accueil de la petite enfance, selon le règlement de la FAJE.

## Enfants

*L'AMIFA prend en charge des enfants dès l'âge de 3 mois et jusqu'à l'âge de 12 ans (pour autant qu'une place adaptée et proche de l'école soit disponible pour les écoliers).*

### Accueil

- Chez l'accueillante en milieu familial: un accueil personnalisé dans un cadre familial, respectueux du rythme de l'enfant.
- Au Jardin d'enfants de L'AMIFA: un accueil d'une demi-journée par quinzaine avec d'autres enfants; leur sont alors proposées différentes activités d'éveil et de jeu.

### Activités

- Chez l'accueillante en milieu familial, l'enfant vit des moments de repas, de sieste, de soins, de promenade, de jeu, de bricolage.
- Au Jardin d'enfants de L'AMIFA, l'enfant rencontre d'autres enfants avec lesquels il partage un temps de jeux libres ou dirigés, participe à différentes activités, telles que chanter, faire des rondes, bricoler, peindre, dessiner, etc.

## Accueillantes en milieu familial

*Pour devenir accueillante en milieu familial, les candidates doivent être mamans elles-mêmes, parler français, habiter sur le territoire de la commune de Lausanne et être disponibles du lundi au vendredi.*

### Engagement

La démarche d'engagement comprend la participation à une réunion d'information, deux entretiens individuels avec les coordinatrices, un stage de trois jours dans une collectivité de petits enfants et une enquête sociale.

### Autorisation

Au terme de l'enquête, l'accueillante en milieu familial reçoit une autorisation d'accueil provisoire valable 18 mois. Durant ce laps de temps, elle est tenue de suivre la formation de base de 24 heures. Après quoi, un rapport d'évaluation est fait en vue de l'obtention d'une autorisation fixe, valable pour 5 ans.

### Contrat de travail

L'accueillante en milieu familial doit être au bénéfice d'une autorisation d'accueil délivrée par la commune de Lausanne. Elle signe un contrat de travail lui garantissant un salaire mensuel régulier ainsi que les prestations sociales usuelles.

### Cahier des charges

L'accueillante en milieu familial s'engage à respecter différentes dispositions à l'égard de L'AMIFA, des parents et des enfants, dispositions contenues dans un cahier des charges. Elle s'engage, en particulier, à participer régulièrement aux activités de formation continue proposées par L'AMIFA.